

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2026

SOINS PALLIATIFS - (N° 2457)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 57

AMENDEMENT

présenté par

Mme Dogor-Such, Mme Bamana, M. Bentz, M. Casterman, M. Frappé, Mme Hamelet,
Mme Joncour, Mme Loir, M. Muller et Mme Pollet

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« en soins palliatifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but de s'en tenir au périmètre budgétaire.